

Procès-verbal

4^{re} assemblée ordinaire 2021 du Conseil de quartier des Châtelles

Mercredi 2 juin 2021 à 19 h 15

Rencontre en visioconférence

Étaient présents

M. Louis Lefebvre, Président
M^{me} Katia Gaudreault, Vice-présidente
M. Jean-Claude Falardeau, trésorier
M^{me} Isabelle Chabot, Secrétaire
M^{me} Jennifer Vachon, administratrice
M. Danny Barbeau, administrateur

Étaient également présents

M. Raymond Dion, conseiller du district Loretteville-Les Châtelles, président du Conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles
M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques
Mme Myriam Boucher, Secrétaire de soutien

IL Y A QUORUM

Ordre du jour adopté

21-04-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 21
21-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 21
21-04-03	Dossiers du conseil de quartier	19 h 25
	a. Projet de sécurité routière	
	b. Cooptation	
	c. Installations désuètes au parc Vega (jeux d'eau, table de pique-nique, skatepark etc.)	
	d. Lettre de Paul Keller pour la réfection du pavage des rues Gourdeau et Jacquelin	
	e. Planification de l'automne	
	Dates des assemblées d'automne 2021 et d'hiver 2022	
21-04-04	Période d'information du conseiller municipal	20 h 45
21-04-05	Questions et commentaires du public	20 h 45
21-04-07	Fonctionnement du conseil	20 h 47
	a. Trésorerie et déboursés	
	b. Résolution pour le secrétariat de soutien	
	c. Résolutions pour la déclaration annuelle au registre des entreprises	
	d. Correspondance	
21-04-08	Adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 mai 2021	21 h 00
21-04-09	Divers	21 h 10
21-04-10	Levée de l'assemblée	21 h 44

21-04-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte à 19 h 21.

M. Lefebvre souhaite la bienvenue à la dernière rencontre avant la période estivale. Il prend le temps de remercier Mme Chabot et Jennifer pour leur engagement pour le dossier des affichettes. La suite du travail sera au niveau des communications.

Dans un souci de transparence avec l'équipe, M. Louis Lefebvre explique qu'il a pris des ententes avec une administratrice. Les contraintes familiales sont toujours prioritaires, mais il faut quand même respecter ses engagements.

On souhaite la bienvenue à une nouvelle administratrice : Marie-Lou Carbonneau. On souligne qu'il manque 7 signatures à sa demande, mais les gens du conseil vont prendre les moyens nécessaires pour avoir les 7 signatures manquantes d'ici la fin de la rencontre.

21-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Louis Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour au point 8 :

- Formation reportée
- Présentation des loisirs et des boisées
- Espace Innovation Chauveau
- Cooptation pour Marie-Lou Carbonneau

Par une proposition de Mme Katia Gaudreault, appuyé par Mme Isabelle Chabot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

21-04-03 Mise à jour des dossiers du conseil de quartier

A) Projet de sécurité routière

M. Lefebvre explique qu'il faudra se coordonner pour le projet de sécurité routière. On propose de se séparer en petit groupe pour aller vers les gens et les sensibiliser afin de mettre des affichettes sur leur terrain. Se faisant, ça permettrait de toucher plusieurs rues tout en diminuant la pression sur les individus et donner un horaire plus flexible à chacun. Il sera important de prendre des photos pour la visibilité et la publicité. Tous les membres du conseil au sont disponibles donc on se sépare en quelques groupes.

On explique l'idée au bénéfice de tous : les membres vont cogner aux portes, on demande au propriétaire s'ils nous autorisent la pose d'une affichette sur leur propriété pour sensibiliser pour la sécurité routière. On rappelle aussi qu'il faut se présenter et présenter le conseil de quartier des Châtels.

On propose de débiter dès jeudi prochain et on en profitera pour prendre de belles photos pour alimenter la pub.

Il est mentionné de s'informer pour savoir si les dossards sont obligatoires. Par contre, on souligne aussi que personne ne marchera dans la rue donc ils ne seront probablement pas nécessaires.

On discute de la publicité et des coûts reliés à celle-ci : dans l'Actuel, ¼ de page = 500\$. On confirme qu'il y aura un article sur le projet, mais pour le moment il n'y a pas plus de détails. On propose aussi de faire de la publicité sur Facebook, qui est plus accessible pour tout un chacun et moins dispendieux.

On propose de communiquer avec Mme Mireille Roberge de Radio Canada, on pourrait la tenir au courant du projet, elle se déplace et va voir les gens. On croit que ce sera plus intéressant et plus pertinent pour la partie scolaire. M. Dion avoue que l'idée est très bonne pour le projet ainsi que pour la visibilité du conseil de Quartier.

On mentionne que dans le journal des rivières, on retrouve un agenda communautaire et les publications y sont gratuites. On y enverra une photo et un petit article expliquant le projet.

On fait un compte rendu : le jeudi 10 juin, il y aura une première vague d'installation des affichettes. Une partie des membres sera en poste pour aller à la rencontre des citoyens. Le jeudi d'ensuite, un autre groupe sera à l'œuvre. Les photos seront envoyées à l'Actuel et au journal des Rivières. On s'assure d'avoir les noms des rues exactes pour avoir les bonnes informations dans l'article qui sera envoyé aux journaux. Il sera important de prendre en note les adresses qui accueilleront des affichettes. Celles-ci seront laissées sur les terrains 3-4 jours et un membre du conseil ira les récupérer.

On présente les affichettes aux autres membres du conseil.

B) Cooptation

21-CA-10 Résolution

M. Mathon est nommé comme président d'élection – sur une proposition de Mme Isabelle Chabot secondée par Mme Jennifer Vachon.

M. Mathon constate qu'il y a déjà 3 signatures.

Noms des signataires ajouter durant la séance :

- Marco Ouellet
- Danny Barbeau
- Isabelle Chabot
- Jean-Claude Falardeau
- Katia Gaudreault
- Louis Lefebvre
- Jennifer Vachon

La nomination de Mme Marie-Lou Carbonneau est acceptée à l'unanimité sur une proposition de M. Louis Lefebvre appuyée par Mme Katia Gaudreault.

C) Installations désuètes au parc Vega (jeux d'eau, table de pique-nique, skateparc, etc.)

Pour le parc Vega on a reçu beaucoup de lettres de citoyens qui souhaitent que le parc soit remis au gout du jour. On lit la lettre d'une citoyenne concernant les installations au parc Vega.

On demande à M. Dion s'il y a des informations supplémentaires à ce sujet. M. Dion acquiesce qu'il y a effectivement 3 citoyens qui l'ont contacté. Il a ouvert des dossiers

concernant ces demandes. Pour les demandes concernant les jeux d'eau, il explique qu'à la base les jeux d'eau étaient prévus pour le parc de la Chaumière. Malheureusement, c'est la base de plein air de Val Bélair qui deviendra un parc de destination avec les jeux d'eau. Donc M. Dion a joué ses cartes auprès de l'administration en place et il a été clairement établi que tout le secteur Neuchâtel n'était pas desservi par des jeux d'eau. Finalement il y aura des jeux d'eau au parc de l'Orme. Lundi prochain, il y aura des discussions concernant le besoin de jeux d'eau. L'objectif de M. Dion sera de faire valoir le besoin des jeux d'eau au parc Vega. De plus, suivant l'hypothèse où il y aura un circuit vélo qui traversera l'espace Chauveau, le parc Vega sera accessible sur cette piste cyclable.

Le conseil propose de faire une résolution pour appuyer M. Dion.

21-CA-11 Résolution pour jeux d'eau au parc Vega

Considérant que le conseil de quartier des Châtels déplore l'absence de jeux d'eau quartier des Châtels pour le secteur Neufchâtel,
Considérant que les nombreuses demandes des citoyens du secteur qui nous ont été envoyées,
Considérant la présence de nombreuses familles dans ce secteur,
Considérant que le parc Vega est central dans le district étant donné qu'il est situé entre le secteur Chaumière et le secteur Saint-Claude,
Considérant l'espace disponible au parc Vega,
Le conseil de quartier des Châtels recommande fortement à la Ville l'installation de jeux d'eau appropriés au parc Vega.

Proposé par Danny Barbeau et appuyé par Jean-Claude Falardeau.

21-CA-12 Résolution pour des paniers de basket et d'autres améliorations

Considérant que le conseil de quartier est conscient du manque d'équipements dans le quartier des Châtels pour les adolescents tels que des paniers de basketball et des modules complémentaires du skatepark.
Considérant que certaines améliorations sont nécessaires telles que des tables de pique-nique et des bancs pour s'asseoir,
Considérant que le conseil de quartier a été interpellé par de nombreuses demandes des citoyens du secteur qui nous ont été envoyées,
Considérant que le conseil de quartier appuie les demandes citoyennes à ce sujet,
Considérant la présence de nombreuses familles dans ce secteur,
Considérant que le parc Vega est central dans le district étant donné qu'il est situé entre le secteur Chaumière et le secteur Saint-Claude,
Considérant l'espace disponible au parc Vega,
Il est résolu que le conseil de quartier recommande fortement l'installation de ces équipements dans le parc Vega afin de satisfaire la population du secteur.

Proposé par Jean-Claude Falardeau et appuyé par Isabelle Chabot

En ce qui concerne la piste d'athlétisme, on a ouvert un dossier pour le parc Chaumière. Concernant le parc Chaumière, étant donné que la Ville de Québec a refusé d'y faire un parc de destination, on se retrouve avec un très gros parc sans équipement particulier. Donc la suggestion athlétisme et accessoire d'exercice (gym extérieur) est très intéressante en plus d'avoir une réflexion un peu plus large pour les besoins qui ne sont pas comblés dans l'arrondissement. M. Dion est toujours à l'écoute et appuiera les suggestions. Un document a été fait (résolution) par Mme Katia Gaudreault qui sera transféré à tous les membres ainsi qu'à M. Dion. Ce dernier va faire travailler des

fonctionnaires là-dessus.

Le document préparé pour des idées pour les aménagements dans le parc Chaumière devra être déposé dans les 2 « SharePoint » pour montrer que M. Dion et le Conseil de Quartier travaillent dans le même sens. On mentionne que le document a déjà été transmis à la Ville, mais il sera revu et resoumis.

M. Dion ajoute que c'est le temps de faire des ajouts de ce qui a été mentionné ce soir, tel que les terrains de basketball et la piste d'athlétisme. Ce qui n'était pas prévu, c'est le développement du parc Chauveau où il y aura beaucoup d'équipement, mais qui est plutôt dans le secteur des Rivières.

Mathon : donc le document sera remanié et retourné à la ville. On ajoute la piste d'athlétisme et les trampolines. La résolution sera réécrite et retransmise à la VQ.

21-CA-13 Résolution

Considérant les ajouts discutés lors de la séance, les membres du conseil de quartier des Châtelers souhaitent redéposer la lettre de proposition d'aménagement pour le parc la Chaumière.

La résolution est proposée par M. Louis Lefebvre et appuyée par Mme Katia Gaudreault.

M. Dion propose d'utiliser le journal l'Actuel pour mousser l'aménagement du parc de la Chaumière. Mme Chabot mentionne qu'une fois le document bien travaillé, il sera intéressant de le faire paraître dans l'Actuel.

M. Lefebvre fait un aparté pour féliciter Katia pour son article dans le journal l'Actuel concernant l'Espace Innovation Chauveau.

- D) Lettre de Paul Keller pour la réfection du pavage des rues Gourdeau et Jacquelin

La ville a répondu à M. Keller, mais dans un souci de partager les informations : Un citoyen a fait parvenir une demande pour le mauvais état de la rue.

On explique la réponse : à court terme les infrastructures ne seront pas refaits. Un technicien se rendra sur place pour prendre état de la situation. Il jugera si le besoin est de faire des réparations immédiates pour la sécurité. Dans les 3 prochaines années, il pourra y avoir scarification et repavage.

On demande si la réparation implique seulement un repavage. M. Dion explique que le technicien qui va se rendre sur place prendra les décisions de la méthode à adopter pour la sécurité des citoyens. La rue est très dangereuse pour les motos, vélos et scooters.

- E) Planification de l'automne

M. Lefebvre explique que l'automne sera plus en lien avec la sécurité routière puisqu'en septembre les membres du conseil seront prêts pour faire la phase 2 de leur plan d'action.

Aussi, à l'automne on sera peut-être en mesure de se voir en présentiel.

M. Mathon propose de faire un document partagé pour mettre les idées des membres pour l'été pour ne pas les oublier. On confirme qu'il y a déjà un dossier de ce type et il sera disponible pour tous les membres.

M. Mathon confirme que les dates seront envoyées par courriel, et que l'on conserve le 1^{er} mercredi de chaque mois.

21-02-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion parle du parc Montchâtel, une résolution a été faite par le conseil de quartier des Châtelers. Il a réussi à changer l'orientation parce que le service des parcs était endormi sur les éléments qui se passait au parc Montchâtel, Il y a un membre de l'exécutif qui s'y rendait la depuis 2017 et qui est responsable des loisirs. Il y a un gros malaise quand une personne responsable des loisirs constate les dégâts infligés au parc et ne fait rien. M Asselin, a envoyé de nouveau des photos pour le vandalisme dans le parc. Bref la Ville de Québec n'a jamais statué ce qui est accepté ou non. M. Dion a mis beaucoup de pression. Les membres du site Facebook MONFITEBIKE ont été rencontrés et la Ville de Québec a fait comprendre aux usagers que les aménagements de vandales ne sont pas permis et ne seront pas tolérés par la ville. Les membres du regroupement ont compris qu'ils devront coopérer au lieu de briser. Le citoyen qui a eu le courage de dénoncer la situation ne veut pas être sous les projecteurs, il ne veut pas être victime de représailles. M. Dion déplore qu'un citoyen se sente intimidé parce qu'il a un bon point et ce n'est pas correct d'improviser des aménagements interdits dans un parc naturel.

M. Mathon explique que les membres du secteur des loisirs seraient prêts à faire une présentation concernant le parc Montchâtel pour une durée de 10 à 15 minutes. La présentation sera repoussée à l'automne à la rencontre de septembre.

Mme Katia Gaudreault demande pourquoi il y a une dérogation pour réduire la superficie de verdure pour 13% au lieu de 20%. M. Dion explique que l'objectif de la Ville de Québec est de garder 20% d'aire verte. Avec toutes les contraintes, c'est un peu difficile pour le projet présentement. La Ville de Québec a donné son accord en précisant que pour les prochains projets les plans devront être mieux réfléchis pour faire le 20%. Pour le moment, avec l'article dans l'Actuel, la Ville de Québec et le groupe Dallaire sentent que les citoyens ne sont pas d'accord avec les modifications sur les terrains par rapport à ce qui a été présenté. Tous les bâtiments s'en vont vers les entrepôts malgré ce qui a été dit. En même temps on manque de terrain pour la résidence et on est ouvert des terrains pour l'entreposage. M. Lefebvre se dit déçu de la tournure des événements et surtout qu'on est menti aux gens.

21-01-05 Questions et commentaires du public

On remercie les membres du conseil de quartier et M. Dion pour l'intérêt pour le parc Montchâtel.

21-02-06 Fonctionnement du conseil

a. Trésorerie et déboursés

Il y a 2500\$ qui ont été déposés dans le compte. Le chèque a été remis à Jennifer pour les pancartes. On demande d'être honnête, mais le km doit être payé à qui de droit.

Les frais de déplacement peuvent être remboursés, mais ce sont des déplacements en dehors du quartier.

Résolution pour le secrétaire de soutien : 90\$ pour le 5 mai proposé par M. Louis Lefebvre et secondé par Mme Katia Gaudreault.

Il faudra attendre que le changement de signature soit effectué pour faire les chèques.

Correspondances

Pas de correspondance.

21-04-07 Adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 mai

L'adoption du procès-verbal est proposée, M. Louis Lefebvre, et secondée, Mme Jennifer Vachon.

21-04-08 Divers

Les formations seront remises à l'automne

Espace Innovation Chauveau

On propose de faire 2 résolutions pour souligner le désaccord de la population riveraine:

21-CA-14 Résolution bassin de rétention des Châtels

Le conseil de quartier des Châtels recommande fortement une consultation publique avant d'avoir la version finale des plans d'exécution pour le bassin de rétention. Le tout est dans le but d'informer la population du nouveau plan d'aménagement de la végétation et ainsi permettre de valider la satisfaction des résidents avoisinants le bassin au niveau de la barrière visuelle.

La résolution est proposée par M. Louis Lefebvre et secondée par Mme Katia Gaudreault.

21-CA-15 Résolution

Le conseil de quartier Des Châtels recommande fortement une modification du règlement aux lots 64142ha et 64162ip, pour ainsi mettre fin à la dérogation des entreprises pour le volet d'entreposage, et ce immédiatement. Nous désirons ainsi retrouver Espace Innovation Chauveau tel que mentionné par le site de la Ville de Québec, soit un parc industriel caractérisé par la présence d'entreprises innovatrices œuvrant principalement dans le domaine de la haute technologie et de la recherche.

La résolution est proposée par Mme Marie-Lou Carbonneau et secondée par M. Jean-Claude Falardeau.

Mme Carbonneau souligne qu'il y a, en effet, beaucoup d'insatisfaction des citoyens de la rue riveraine.

Pendant la présentation, les plans étaient modulables. Depuis le début, le plan est présenté en disant que les plans allaient être bonifiés, mais depuis le début tous les changements ont été de mauvaises surprises pour les résidents.

On se demande si le terme dérogation est le bon terme. L'usage de l'entreposage est inclus dans le zonage depuis le début du projet. Le parc Innovation Chauveau appartient à groupe Dallaire, donc les entreprises qui s'implantent sur le site ne sont pas propriétaires du terrain, ce qui est beaucoup moins intéressant pour attirer les industries à s'installer dans le secteur.

Concernant les stèles radar dans le quartier, M. Mathon et M. Dion expliquent qu'il y en a toujours. Présentement, le changement de vitesse dans les rues n'a pas encore eu lieu, donc c'est peut-être pour ça que les stèles ne seront pas installées pour le moment. Il y a en a une qui se promène dans l'arrondissement, elle est installée 1 semaine à 15 jours par secteur.

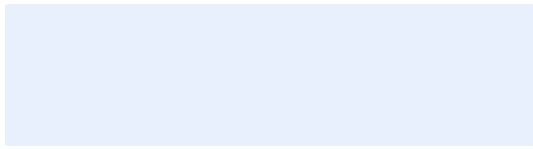
Il devait y avoir une consultation le 17 juin pour le prolongement de la route Penney elle est remise au mois de septembre.

La présentation pour le plan directeur concernant les installations des bassins aquatiques et parcs une présentation sera organisée pour l'automne. Ils pourront nous parler du plan quinquennal en même temps.

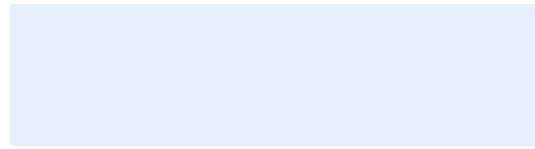
21-04-09 Levée de l'assemblée

Merci à tout le monde,

Par une proposition de M. Jean-Claude Falardeau appuyée par Danny, **la séance est levée à 21 h 44.**



Louis Lefebvre
Président



Isabelle
Secrétaire